Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des sports

COMITE REGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES
AIN 01 – ALLIER 03 - ARDECHE 07 - CANTAL 15 - DROME 26 - ISERE 38 – LOIRE 42 – HAUTE LOIRE 43
PUY DE DOME 63 - RHÔNE 69 – SAVOIE 73 – HAUTE-SAVOIE 74

Siège social : Domaine de la Brunerie – 180 Boulevard de Charavines - 38500 Voiron
Mail : cr-auvergne-rhonealpes@petanque.fr

CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS
REGLEMENT INTERIEUR

CRC-JEUNES

Préambule :
Les compétitions régionales sont régies par les Règlements Nationaux des différentes catégories qui s'appliquent aux CRC.
Le présent document définit l'organisation et le déroulement du CRC Jeunes.

Article 1 : Organisation
Les compétitions par équipes de clubs se déroulent suivant le Règlement National des différentes catégories. Elles sont gérées par la Commission Jeunes AURA qui fait office de Comité de Pilotage du CRC Jeunes.

Article 2 : Compétition

- Inscriptions :

Les clubs participants au CRC-JEUNES sont issus de la qualification dans leurs CDC respectifs suivant les règles imposées par la FFPJP.
Chaque Comité Départemental doit qualifier, chaque année :

- 1 équipe dans la catégorie Junior (J)
- 1 équipe dans la catégorie Cadet (C)
- 1 équipe dans la catégorie Benjamin-Minime (BM)

- Composition des groupes et déroulement :

La composition des groupes et le déroulement de la compétition sont définis à l'Annexe 1.
Les groupes sont établis par tirage au sort intégral réalisé chaque année, par le Comité de Pilotage.

- Calendrier :

Il est établi chaque année par le Comité de Pilotage de la compétition et validé par le Comité Directeur Régional.

Article 3 : Financement
Les équipes participant aux CRC sont indemnisées pour leurs déplacements suivant un barème et des modalités définies à l'Annexe 2.
Les frais de repas sont à la charge des participants.
Les indemnités de déplacement seront regroupées par équipe et versées aux clubs concernés, en fin de saison.

Article 4 : Arbitrage :
Les frais d'arbitrage sont à la charge du Comité Régional.

Article 5 : Délégué
Sur le site de rencontre, le Comité de Pilotage désigne un délégué (en priorité un membre du Comité Directeur Régional) chargé de superviser et faciliter l'organisation de la journée de championnat. Ses frais de déplacement, hébergement et restauration sont à la charge du Comité Régional.
Le délégué est responsable de la constitution du jury, de la tenue des graphiques, et en lien avec l'arbitre, du contrôle des licences de l'homogénéité des tenues vestimentaires des joueurs et du bon déroulement de la compétition.

Article 6 : Tenues des participants
Les joueuses et joueurs participant aux différentes rencontres de CRC doivent être habillés avec **le haut et le bas identique** (Règlement National). Le pantalon doit être un vêtement sportif uni (survêtement, pantacourt ou short). Le JEAN et le PANTALON TOILE ou PANTALON de VILLE sont INTERDITS quelle que soit la couleur. Cette règle est également valable pour le coach.

Article 7 : Capitaine de l'équipe
Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » devant être un adulte.
Il est obligatoire que le capitaine soit Educateur Fédéral (minimum BF1), pour la finale nationale comme pour les matches de CRC.
Le capitaine doit impérativement être licencié et déposer sa licence à la table de marque avec celles de son équipe (Règlement National).

Article 8 : Procédures disciplinaires
Les litiges et réclamations, de même que les fautes individuelles d'un joueur lors d'une rencontre devront être portés sur la feuille de match signée par les 2 capitaines et l'arbitre principal.
Pour être prises en considération, ces réclamations doivent impérativement être suivies d'un rapport circonstancié ou du compte-rendu de réunion de jury (vivement recommandé), transmis dans les 5 jours qui suivent la rencontre au Responsable de la compétition désigné à l'Article 1.
Les réclamations et toutes autres anomalies signalées sur la feuille de match seront traitées en première instance par la Comité de Pilotage Régional.
En cas d'appel de la décision, l'affaire sera portée devant le Comité Directeur Régional.
Par contre les fautes individuelles d'un joueur seront jugées par la Commission Régionale de Discipline. (Règlement National)

Article 9 : Forfait
Pour tout forfait d'une équipe, la sanction éventuelle sera prise par le Comité Directeur du Comité Régional sur proposition du Comité de Pilotage du CRC-JEUNES.
Au bout de 2 forfaits, l'équipe est considérée comme Forfait Général et tous les résultats précédents sont annulés.

Article 10 : Déroulement des parties

Un match se déroule en 3 tours. A chaque tour, les équipes se rencontrent de la façon suivante :

- Pour la catégorie « Benjamins – Minimes » :
  - au 1er tour, 2 têtes à têtes et 2 combinés
  - au 2eme tour, 2 doublettes
  - au 3eme tour, une triplette et une épreuve de tir simplifié

- Pour la catégorie « Cadets » et pour la catégorie « Juniors » :
  - au 1er tour, 4 têtes à têtes
  - au 2eme tour, 2 doublettes
  - au 3eme tour, une triplette et une épreuve de tir de précision

La distance de jeu est de :

- 5 à 8 mètres pour le Championnat Benjamins-Minimes
- 6 à 9 mètres pour le championnat Cadets
- 6 à 10 mètres pour le championnat Juniors

Les têtes à têtes se jouent en : 13 points ou en 45 minutes + 2 mènes
Les doublettes et la triplette se jouent en : 13 points ou en 1 heure + 2 mènes

Article 11 : Classement

A la fin du championnat, un classement est effectué dans chaque groupe en fonction du nombre de points marqués par les équipes à chaque rencontre. En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, elles sont départagées en fonction des critères suivants, dans l'ordre :

1. résultat de la partie ayant opposées les 2 équipes ex-æquo (si le résultat de ce match est nul ou s'il y a plus de 2 équipes à départager, ce critère n'est pas pris en compte, on passe directement au critère 3 et suivants uniquement avec les résultats rencontres entre les équipes ex-aequo)
2. S'il y a plus de 2 équipes ex-aequo : on prend en compte les confrontations entre ces équipes (nombre de matches gagnés, puis différence de points générale des rencontres entre les ex-aequo). En cas d'égalité avec ce critère on passe au critère 3 et suivants uniquement avec les résultats rencontres entre les équipes ex-aequo)
3. Différence de points générale (différence entre les points marqués et encaissés en prenant les scores de tous les matches)
4. Nombre de parties gagnées
5. Différence des points « pour » et « contre » des 8 épreuves disputées. Pour le tir de précision et les combinés, afin éviter un trop grand désavantage en cas de large victoire, l'écart ne pourra pas être supérieur à 6 points.

Article 12 : Finale

Si besoin (cas d'un championnat à plusieurs groupes), une partie finale opposera, dans chaque catégorie, le premier de chaque groupe. Le vainqueur est qualifié pour le CNC.
En cas d'égalité à l'issu du match, les finalistes sont départagés par l'épreuve de « Tir dite de la Mort subite ».
(Voir déroulement de cette épreuve à l'Annexe 3).

CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS
REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE 1 : ORGANISATION DU CRC-JEUNES

S'il y a des Comités Départementaux non représentés
Ce championnat comprend 1 seule division formée des 12 équipes championnes départementales dans une catégorie, le Comité de Pilotage décidera :

- soit de réduire le CRC au nombre de qualifiés
- soit de compléter en faisant appel aux vice-champions départementaux

La composition des groupes est fixée par le Comité de Pilotage, en fonction du nombre d'équipes inscrites.

.

CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS
REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE 2 : INDEMNISATION DES EQUIPES

Equipes participantes :

- Phase de groupes : elles seront indemnisées par le Comité Régional pour chaque équipe qui se déplace, sur la base d'un forfait dépendant de la distance du déplacement entre la ville du club et le lieu de la rencontre, suivant le calcul « Via Michelin ».
  Le forfait s'établit à 15 € par tranche de 50 km

  Dans le cas d'un déroulement sur 1 week-end complet :
  - hébergement en demi-pension sur le site choisi par le Comité de Pilotage : remboursement des frais réels pour les participants (maximum 6 joueurs et 2 éducateurs)
  - repas à la charge des clubs (ou des comités départementaux)

- Regroupement national :
  - Les équipes qualifiées bénéficieront de l'indemnité fédérale qui leur sera versée directement.
  - Le Comité Régional versera le même montant que l'indemnité fédérale

Délégué du Comité Régional : Frais de déplacement : 0,30 € du kilomètre + autoroute, à charge du comité régional.

Arbitrage :

- à la charge du Comité Régional pour les rencontres de groupes et les parties finales éventuelles

CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS
REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE 3 : EPREUVE DE TIR dite de la « Mort subite »

Objectifs
Cette épreuve permet de départager 2 équipes à égalité dans un match à élimination ou pour le titre, où il faut désigner un vainqueur (Cas d'une finale)

Aménagement de l'atelier
- Cercle de tir de 1 m de diamètre (cercle de placement de la boule cible)
- Cercle de lancer de 0,5 m de diamètre (cercle de lancer / position du tireur)
- Le tir s'effectue uniquement à la distance de **6,50 m** pour la catégorie CJ ou **5,50 m** pour la catégorie BM, sur 2 tours c'est-à-dire que chacun des tireurs aura 2 boules à tirer

Dispositif et règle du jeu
- Une liste de 4 joueurs est établie par les 2 capitaines avant le tir
- A chacun des 2 tours le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant 1 à 1, en alterné, les joueurs dans l'ordre de la liste
- La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort
- Les points sont comptabilisés par la table de marque par annonce de l'arbitre principal placé au cercle de la surface de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle) par le 2ème arbitre placé au pas de tir

Déroulement
- 1 point pour la boule touchée restant dans le cercle de tir
- 3 points pour la boule touchée et sortie du cercle de tir
- 5 points pour le carreau restant dans le cercle de tir
- L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match
  En cas d'égalité après les 2 tours on procédera à l'épreuve de tir appelée « mort subite » aux même conditions que dans les 2 tours précédents, sauf que le match est perdu par l'équipe qui aura, la première, simplement manqué la boule cible. Ceci à condition évidente que chaque équipe ait tiré le même nombre de boules.